

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n°13/2021

*L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services, Mme Chrystelle **MAVEL**, Directrice de la Résidence.

**Objet : RESIDENCE DU PARC – TARIFS DES REPAS ET DES LOYERS
APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2021**

Exposé du Président

Je vous propose de ne pas augmenter au 1^{er} juillet 2021, les prix des repas servis à la Résidence du Parc ou distribués dans le cadre du portage à domicile, ainsi que ceux des loyers des appartements occupés par les Résidents.

Les tarifs proposés sont les suivants :

I – Prix des repas.

	Année 2020-2021 (rappel)	Année 2021-2022
Résidents	8,20 €	8,20 €
Invités des Résidents	12,15 €	12,15 €
Portage à domicile (Pont de Chéruy)	9,10 €	9,10 €
Club 3 ^{ème} Age Pont de Chéruy	10,10 €	10,10 €
Club 3 ^{ème} Age extérieurs	12,95 €	12,95 €
Repas de Noël Résidents	25,30 €	25,30 €
Repas de Noël non Résidents	32,40 €	32,40 €

II – Prix des loyers.

	Année 2020-2021 (rappel)	Année 2021-2022
Appartement F1	21,00 €	21,00 €
Appartement F1 bis	23,70 €	23,70 €
Appartement F1 bis couple	26,60 €	26,60 €
Appartement F2	32,50 €	32,50 €

Daniel POIRIE, Maire-adjoint en charge des Affaires Sociales et de la Santé précise qu'il est constaté un déséquilibre entre le coût des repas servis à la Résidence et ceux portés à domicile, avec les recettes s'y rattachant.

A ce jour, il est servi une moyenne de 14 repas par jour à la Résidence et le portage représente 23 repas journaliers.

Pour arriver à un équilibre financier, il suffirait de servir quatre repas supplémentaires par jour au restaurant et assurer quatre portages en plus ; cela sans augmenter le prix des repas et portages facturés.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide de fixer comme mentionné ci-dessus, les tarifs des repas et des loyers de la Résidence du Parc et ce, à compter du 1^{er} juillet 2021.

☞ Prend acte de la recherche d'un équilibre financier pour le service de restauration de la Résidence et du portage de repas à domicile, au vu du bilan 2021 de ce service qui sera établi début 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 14 avril 2021
Le Président,

